



Club H2O Genève – Piscine du Lignon
Entraîneur : Damien Depalmas

Concept de protection pour les entraînements dès le mois de juillet 2020

Nouvelles conditions cadres :

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 2 mètres les unes des autres, sans mesure de protection.

Les 5 principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, garder ses distances avec les autres personnes et renoncer aux poignées de main. L'entraînement doit se dérouler dans un espace d'au moins 10 m² par personne, ce qui signifie qu'au maximum 40 personnes peuvent participer aux entraînements en bassin de 25m.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Un membre du comité H2O, Marc-Antoine Claivaz, est nommé responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que le présent règlement (5 principes et prescriptions spécifiques) soit respecté. En cas d'absence, elle désignera un remplaçant.

Pour toute question, veuillez contacter directement Marc-Antoine : +41 79 953 90 43 ou marcantoineclaivaz@gmail.com.

Les prescriptions spécifiques suivantes doivent également être respectées :

Le club gérera lui-même les entrées grâce à la clé fournie par le Service des sports, en veillant à ce que les nageurs et nageuses attendent à l'extérieur du bâtiment.

Du gel désinfectant sera distribué à l'entrée des vestiaires et à la sortie du bassin.

Les nageurs et nageuses devront utiliser exclusivement leur propre matériel et le désinfecter après chaque entraînement. Aucun matériel ne sera prêté par le service des sports.

Le club se charge de nettoyer et désinfecter les locaux utilisés : vestiaires, sanitaires, plages, échelles. Le service des sports mettra à disposition le matériel disponible dans le local de nettoyage, en revanche il ne fournira pas les produits.

Directives générales pour le sport après l'assouplissement des mesures

Spirit of Sport

signifie maintenant...

- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP**
- Respect des distances**
(10 m² de surface d'entraînement par personne, toujours garder 2 m de distance si possible)
- Participation aux entraînements/compétitions sans symptômes**
- Listes de présence**
(traçabilité des contacts proches – Contact Tracing)
- Interdiction de compétitions sportives**
avec contact physique étroit
- Respect du concept de protection**
des clubs et des exploitants d'installations sportives
- Entraînements de sports avec contact physique étroit en groupes fixes**
- Manifestations sportives**
avec 300 personnes maximum

Valable dès le 6 juin 2020

swiss olympic

Genève, le 29 juin 2020, Comité H2O Genève